

Règlement du BADOVAG5

19 & 20 octobre 2024 à Gonesse

Art.1 Le tournoi est autorisé sous le n° en cours de validation

Art.2 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.

Art.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et en possession de sa licence compétition.

Art.4 Le GEO principal du tournoi sera Anthony RONDEAU.

Art.5 Le juge-arbitre du tournoi sera Pascal MOISSERON assisté de Emy RODA. Ils sont désignés par le comité d'organisation. Leurs décisions sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement.

Art.6 Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré « forfait » après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera dans les délais impartis les pièces justificatives au secrétariat de la Ligue Ile de France.

Art.7 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.

Art.8 La compétition est ouverte aux joueuses et joueurs des catégories minime, cadet, junior, senior et vétéran (licenciés FFBAD), dont le classement se situe entre **R4 et NC**.

La constitution des tableaux pour ce tournoi se fera par séries. **Il y aura dans la mesure du possible 4 à 5 séries par tableau en fonction du nombre d'inscrits.**

Art.9 Le tirage au sort est fixé au samedi 5 octobre 2024 suivant la mise à jour FFBaD des CPPH du 21 septembre 2024.

Art.10 Les tableaux suivants sont proposés dans le tournoi : **SH, SD, DH, DD, DMX**.

Le tournoi se déroulera au Gymnase Jesse Owens, rue Nelson Mandela 95500 Gonesse dans une salle unique de 9 terrains. Il se jouera en poules suivi d'un tableau à élimination directe.

Les tableaux de SH, SD, et DMx se jouent intégralement le samedi et les tableaux de DD et DH intégralement le dimanche

Aucun surclassement en simple ne sera accepté.

Il est interdit de faire 2 tableaux le samedi, merci de choisir le Simple ou le Mixte.

Pour les doubles, les paires seront inscrites dans la série correspondant à la moyenne de la paire et dont le classement ne peut être 16 fois supérieur au joueur ayant le plus petit classement de la série.

2 tableaux maximum pour le tournoi.

Art.11 Les tableaux ne seront ouverts qu'à partir de **4** inscrits. Le comité d'organisation se réserve le droit de changer le mode d'élimination en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries.

Art.12 Les horaires des matches sont donnés à titre indicatif. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'ordre des matches en cas de nécessité et avec l'accord du juge-arbitre.

Art.13 Le tournoi est de type standard. La date limite d'inscription est fixée au samedi 21 septembre 2024 date à partir de laquelle les classements seront figés. En cas de surnombre, la liste principale sera établie par ordre d'inscription sur badnet.

Art.14 Le montant des droits d'engagement est de 16 euros pour un tableau et 21 euros pour deux tableaux. Tout forfait arrivant après tirage au sort ne sera remboursé que sur présentation d'un justificatif officiel (certificat médical ou attestation de l'entreprise). Les remboursements seront effectués sous 30 jours après la fin de la compétition.

Art.15 Les inscriptions se feront **sur badnet uniquement**.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez nous contacter à l'adresse badovag@gmail.com

Les frais d'inscription seront à régler directement sur Badnet.

Aucune inscription ne sera prise par courrier ou par téléphone.

Aucune contrainte horaire ne sera acceptée.

Art.16 Les volants sont à la charge des joueurs, à partage égal entre les deux joueurs/paires. Le volant officiel est le RSL A9 Grade 5 pour les joueurs classés. Ils seront fournis pour les finales.

Art.17 Les matches seront auto-arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement un arbitre (ou faisant office) sera proposé par le comité d'organisation au juge-arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge-arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Art.18 Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition, **à l'heure de convocation et non de match**. Si un joueur souhaite quitter la salle pendant la compétition, quel que soit le motif, il devra impérativement en demander l'accord au juge-arbitre. Les mineurs doivent être accompagnés de leur représentant légal.

Art.19 L'échéancier étant fourni à titre indicatif, les matches peuvent être appelés **60 minutes** avant l'horaire prévu.

Art.20 Le temps minimum de repos entre deux matches sera de 20 minutes.

Art.21 Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match. Tout joueur non présent sur le court dans un délai de 5 minutes après l'appel de son match risque une disqualification du tableau par le juge-arbitre.

Art.22 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur n'est autorisé à quitter le terrain pendant son match, en dehors des arrêts de jeu prévus à cet effet.

Art.23 Une tenue de badminton, conforme au règlement est exigée sur le terrain.

Art.24 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain, autre que l'infrastructure, sera compté let une fois au service et faute en jeu.

Art.25 Si un joueur souhaite jouer en double et n'a pas de partenaire, l'organisateur, dans la mesure du possible, lui en attribuera un.

Art.26 En cas de désistement d'un partenaire, le joueur devra prévenir l'organisateur de sa non-participation au tableau. S'il n'a pas trouvé de nouveau partenaire, l'organisateur, dans la mesure du possible lui en trouvera un.

Art.27 En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci, les inscriptions perçues seront remboursées dans leur intégralité. En cas d'interruption définitive de la compétition au cours de son déroulement, les prix seront distribués en fonction du stade atteint. Les inscriptions ne sont pas remboursées.

Art.28 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.

Art.29 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, accident ou autre.

Art.30 Le présent règlement sera affiché dans le gymnase le jour de la compétition.

Art.31 Les récompenses ne seront remises qu'à la fin du tournoi pendant la cérémonie protocolaire aux lauréats présents. Aucune dérogation ne sera faite.

Art.32 Tout participant s'engage à renoncer de revendiquer son droit à l'image si les photos prises au cours de la compétition, sont utilisées pour la promotion du tournoi.

Art.33 Le BADoVAG5 se déroulera conformément aux directives sanitaires et gouvernementales en vigueur au moment du tournoi. Ces directives qu'elles soient imposées par le maire de Gonesse, la LIFB, la FFBaD, les JA ou le comité d'organisation devront être scrupuleusement observées par les joueurs, les coachs, les bénévoles et les accompagnants.

Art.34 Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

Les Juges-Arbitres, le comité organisateur ainsi que tous les bénévoles remercient par avance tous les participants(es) qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi pour la satisfaction de tous.